

En considérant l'importance relative de l'élevage bovin comme activité et comme source de revenus pour les propriétaires par rapport à d'autres activités dont, principalement, l'activité agricole, il est possible de les classer a priori en cinq catégories différentes.

Typologie des systèmes d'élevage

1) Éleveurs à part entière

Le propriétaire de bétail n'a d'autre activité que l'élevage et d'autres revenus que ceux procurés par la vente des produits de son troupeau. Il n'a notamment pas d'activité agricole (lui et les membres de sa famille restreinte) qui lui permette d'assurer la production des produits vivriers nécessaires à la consommation familiale.

2) Éleveurs avec agriculture de subsistance

L'élevage est l'activité dominante du propriétaire de bétail, la source la plus importante de ses revenus. Il peut directement ou indirectement s'adonner à une agriculture de subsistance qui lui procure au mieux les "vivriers" nécessaires à l'alimentation de sa famille. Mais les quantités produites ne sont jamais suffisantes pour trouver, par la vente, un complément de ressources monétaires.

3) Éleveurs/Agriculteurs "mixtes"

Le propriétaire de bétail ou l'éleveur tire des revenus réguliers de son élevage et de son activité agricole en comptant, pour ses besoins monétaires, sur l'exploitation régulière de son troupeau et sur la vente d'une partie de sa production agricole. L'activité agricole ne vise pas uniquement l'autoconsommation, l'activité d'élevage n'ayant pas l'épargne pour unique fonction.

4) Agriculteurs avec activité secondaire d'élevage

Le propriétaire de bétail tire l'essentiel de ses revenus de son activité agricole qui lui permet en année normale de subvenir à ses besoins. L'élevage est surtout une forme d'épargne pour les agriculteurs les plus productifs (et ou les plus riches) que l'on entame en cas de besoins monétaires exceptionnels, notamment lors de campagnes agricoles particulièrement mauvaises.

5) Propriétaires de bétail non éleveurs, non agriculteurs à titre d'activité principale

Le propriétaire de bétail tire l'essentiel de ses revenus d'activités telles que le commerce (commerce à bétail compris), d'emplois salariés divers notamment dans la fonction publique. Son statut professionnel n'est pas caractérisé par son activité éventuelle d'éleveur ou/et d'agriculteur. Schématiquement, la répartition de ces différentes catégories d'éleveurs ainsi définies serait, grosso modo, la suivante pour la région qui nous intéresse.

Importance relative des catégories d'éleveurs

| Secteurs et provinces | Effectif bovins de référence | Éleveurs à part entière | Éleveurs Agri-subsistance | Éleveurs/Agriculteurs (mixte) | Agriculteurs Élevage secondaire | Propriétaires autres activités |
|-----------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| LOGONE et CHARI | 212 000 | | | | | |
| MAYO SAVA | 40 000 | | | | | |
| DIAMARE | 250 000 | | | | | |
| My. TSANAGA | 120 000 | | | | | |
| My. DANAY | 125 000 | | | | | |
| KAELE | 157 000 | | | | | |
| Ensemble secteurs | 904 000 | | | | | |
| MAYO-LOUTI | 90 000 | | | | | |
| BENOUE | 235 000 | | | | | |
| MAYO-REY | 145 000 | | | | | |
| FARO | 50 000 | | | | | |
| Ensemble secteurs | 520 000 | | | | | |

LÉGENDE

Part du cheptel bovin approprié par catégorie d'éleveurs :

≥ 60%

< 60%

< 30%

< 15%

< 5%

inexistant ou presque



Éleveurs à part entière

Cette catégorie est constituée de **Mbororo**, d'**Arabes Choa** et de **Fulbé**, cités suivant l'importance respective.

Les **Mbororo** pratiquent généralement transhumance ou **nomadisme** ; certains même, en provenance de pays voisins, ne fréquentent la région qu'en saison sèche. A l'inverse, Arabes Choa et Fulbé sont en général semi ou totalement sédentarisés, leurs troupeaux n'effectuant de transhumances - quand elles existent - que sur de très courtes distances.

La taille moyenne des troupeaux se situe le plus souvent entre 100 et 200 têtes par propriétaire. Toutefois, les regroupements, à l'intérieur d'une famille "élargie", pour une conduite commune, peuvent mener à des troupeaux rassemblant plus d'un millier de têtes.

Dans cette catégorie, la présence de "petits" propriétaires (moins de 50 têtes) est constamment signalée aussi ; on y rencontre, bien évidemment, les jeunes qui viennent d'hériter d'une partie du troupeau paternel.

Ces éleveurs assurent, même s'il leur arrive d'employer des bergers salariés, un suivi direct de leur troupeau, notamment au cours des transhumances saisonnières. De cette façon, ils peuvent, mieux qu'un berger salarié, réagir immédiatement à tout événement nécessitant une décision rapide (changement de zone de pâturage, variation dans la durée de la transhumance, vente d'animaux malades), ce qui assure une meilleure conduite du troupeau.

Ainsi, l'absence d'activité agricole de subsistance pour l'éleveur ne serait pas forcément préjudiciable. Il est vraisemblable, en effet, que ce dernier assure, par ce suivi, un meilleur état de son troupeau et minimise les pertes de bétail : autant d'avantages qui compenseraient largement, au total, le gain à attendre d'une activité agricole pour laquelle il ne serait pas aussi bien armé techniquement.

Les éleveurs purs ressentent très durement les effets de la concurrence des agriculteurs qui ne respectent pas les limites des zones réservées à l'élevage, les surfaces cultivées s'étendant continuellement sous l'effet de la pression démographique. Face à cette pression, quand les possibilités se présentent, certains sont susceptibles de faire évoluer leurs pratiques traditionnelles et de participer ainsi à des nouvelles techniques de gestion des pâturages expérimentées dans le cadre du projet agropastoral de Mindif-Moulvoudaye.

Éleveurs avec agriculture de subsistance

Ceux-ci s'approprieraient plus du tiers des bovins de la région. La majorité se rattache au groupe ethnique **Fulbé**, mais les **Arabes Choa** sont les plus représentatifs dans les secteurs d'élevage du Mayo Sava, et surtout du Logone et Chari.

Du fait même de leur mode de production, ces éleveurs sont **sédentaires** et, à l'exception de situations particulières très localisées, la possibilité de disposer de terres cultivables aux alentours des villages où ils résident ne paraît pas être limitée. En grande majorité, ils produisent donc les quantités de vivriers nécessaires à leurs besoins en recrutant, pour la plupart, de la main-d'œuvre salariée sans que la main-d'œuvre familiale ait été pleinement employée. Seules de mauvaises conditions climatiques, entraînant des récoltes réduites, rendraient nécessaires des achats de vivriers auprès des agriculteurs. L'intérêt pour la culture attelée est, dans la majorité des cas, clairement affirmé ; ce faisant, ils ne cherchent pas tellement à augmenter leurs superficies cultivées (à part quelques parcelles de coton) mais à compléter leurs revenus par la location des attelages et des équipements, y compris la fourniture des bouviers.

La taille moyenne du troupeau par propriétaire de cette catégorie serait d'environ 50 têtes. Elle correspond au strict minimum nécessaire pour faire vivre une famille moyenne (de 7 à 10 personnes de tous âges), selon les propres estimations des éleveurs. Néanmoins, une proportion non négligeable des chefs de famille de cette catégorie semble devoir subsister avec un effectif bien plus faible. L'origine du troupeau remonte, dans la quasi-majorité des cas, au troupeau paternel, par héritage, avec deux apports successifs ; le croît naturel du bétail réservé par le père à ses fils lors de leur naissance, et la division du troupeau au moment de la succession.

Pour l'alimentation du bétail, l'utilisation des pâturages naturels constitue la ressource fondamentale, avec, le plus souvent, des mouvements saisonniers de transhumance. Ceux-ci, en fonction des circonstances, peuvent se produire à la fois en saison des pluies (éloignement des animaux des zones de cultures) et en saison sèche (recherche de meilleurs pâturages, et bien souvent aussi, de sources d'abreuvement plus faciles). Il en résulte, pour certains propriétaires, la réduction au strict minimum du troupeau entretenu à proximité immédiate du lieu de résidence : vaches soumises à la traite, bœufs de trait. De toute manière, les déplacements sont limités : 30 à 50 km le plus généralement, jusqu'à 100 km dans de rares cas. Pour les petits propriétaires (20 à 25 têtes au total), le maintien du troupeau aux alentours du village de résidence est la règle générale.

Parmi ces éleveurs, une minorité constitue des **réserves** de saison sèche à partir des résidus de culture : **tiges de mil, fanes d'arachide** ; les quantités stockées sont toutefois minimes par rapport aux nécessités, et pas toujours distribuées judicieusement aux catégories d'animaux qui en auraient le plus besoin.

La complémentation à l'aide du **tourteau de coton** est assez largement pratiquée quand l'approvisionnement est facile, mais pour ces éleveurs, il s'agit, la plupart du temps, de la distribution de "rations de survie" aux bêtes en mauvais état, ou qui ne partent pas en transhumance.

La très grande majorité des propriétaires confie la garde de leur cheptel à des bergers salariés, et ne contrôlent pas toujours directement leur bétail avec la régularité et l'efficacité souhaitables. L'exploitation du troupeau vise à préserver son accroissement régulier. Les ventes touchent donc essentiellement les vaches de réforme, les bêtes accidentées ou malades, et les mâles prêts pour la boucherie ; une partie du produit de la vente est, si possible, réinvestie dans l'achat de jeunes génisses ou de jeunes taurillons pour compenser les têtes vendues. Suivant l'importance du troupeau et des ressources tirées de l'agriculture (ou d'autres ressources annexes), cette exploitation sera, bien évidemment, plus ou moins intense.

La **vente de lait** comme ressource supplémentaire tirée de l'élevage bovin ne peut dégager des revenus réguliers qu'à proximité des agglomérations urbaines importantes ; en zone rurale, la demande est beaucoup plus faible et irrégulière.

Éleveurs/Agriculteurs "mixtes"

L'importance de cette catégorie est difficile à quantifier, pour la raison qu'elle est difficile à cerner. Elle est, en effet, à la limite de partage de deux grands types de producteurs, et concerne aussi bien des "éleveurs avec agriculture de subsistance" dont l'activité agricole serait plus développée, que des "agriculteurs avec élevage secondaire" dont le troupeau aurait déjà atteint un bon état de développement.

Elle se rencontre préférentiellement dans la partie située entre Maroua et Garoua, là où les densités de population sont les plus fortes (40 à 50 habitants au km²) ; beaucoup de producteurs s'y occupent directement à la fois d'élevage et d'agriculture.

Ailleurs, il s'agira plutôt de producteurs ayant des traditions d'éleveurs, mais dont le statut social et les revenus tirés de l'élevage permettent le développement d'une activité agricole importante (coton, produits vivriers, location de terres à "mouskouari") basée sur l'emploi d'une main-d'œuvre salariée.

Parmi les groupes ethniques intéressés, on retrouve **Fulbé** et **Arabes Choa**, déjà cités dans les catégories précédentes à tradition d'élevage prédominante, et les populations pour lesquelles activité agricole et activité d'élevage sont traditionnellement aussi importantes l'une que l'autre : **Toupouri**, **Kapsiki**, **Guider**, **Moundang**, **Massa**.

Les caractéristiques de cette catégorie et les spécificités de leurs pratiques d'élevage se rapprochent de celles des deux catégories qui leur sont apparentées. On se reportera donc à ce qui est décrit pour "les éleveurs avec agriculture de subsistance" ou pour les "agriculteurs avec élevage secondaire".

On remarque toutefois que les éleveurs cherchent à limiter l'exploitation de leurs troupeaux au minimum, en utilisant préférentiellement les revenus agricoles pour payer les charges de l'élevage, ou pour augmenter la taille du troupeau. Autant que possible, celui-ci sera gardienné toute l'année à l'intérieur même du terroir du village de résidence ou, à la limite, dans les zones relativement proches.

Agriculteurs avec activité secondaire d'élevage

Cette catégorie est bien représentée dans la région puisqu'on estime qu'elle détiendrait environ un tiers des bovins de l'Extrême-Nord ; dans le secteur du mayo Tsanaga et celui du mayo Louti (Nord), elle s'approprierait même plus de la moitié des effectifs recensés.

L'appartenance ethnique est diversifiée à l'extrême et regroupe des populations pour lesquelles la pratique de l'élevage bovin est ancrée dans des traditions anciennes et d'autres pour lesquelles elle est relativement récente. Dans les premières, on peut classer les **Kapsiki** et les **Goudé** (Mayo-Tsanaga), les **Toupouri** et les **Massa** (Kaele, Mayo Dassay, Diamare), les **Doayo** (Faro). Une minorité peut aussi être constituée par des éleveurs dont l'héritage n'a été constitué que de quelques têtes ou dont le troupeau a été décimé (sécheresse, épizootie) : ils tirent alors de l'agriculture, dans laquelle ils se sont reconvertis, l'essentiel de leurs moyens de subsistance.

Ces "agriculteurs-éleveurs secondaires", plus encore que la catégorie précédente (à l'exception des **Doayo**), sont importants dans les secteurs à densité de population élevée : dans certaines zones du mayo Sava et du mayo Tsanaga, le nombre d'habitants au km² peu approcher de 100.

Beaucoup pratiquent la culture attelée, et complémentent régulièrement leurs bœufs de trait suivant les recommandations du personnel d'encadrement de la culture cotonnière ; ce qui constitue une bonne base pour l'extension de l'intensification de la production à d'autres catégories de bovins.

Dans toutes ces zones où une pression foncière certaine existe, le droit coutumier a laissé la place à une appropriation familiale, et même individuelle, des terres cultivées. Celles-ci se louent, se transmettent par héritage et, même si cette transaction est rarement acceptée dans son principe, se vendent.

En revanche, les surfaces impropres à la culture, mais susceptibles de servir de pâturages naturels, restent propriété commune ; parfois, comme en pays Toupouri, ces pâturages sont gérés collectivement par les producteurs originaires d'un même quartier.

En mettant à part la minorité de notables traditionnels "agricoles" qui peuvent posséder un troupeau de plus d'une centaine de têtes, les producteurs de cette catégorie disposeraient, en moyenne, d'un troupeau de 20 à 30 têtes.

Toutes les formules possibles de gardiennage peuvent être utilisées suivant l'importance du troupeau et l'existence de traditions d'élevage :

- regrouper les bovins d'un quartier (ou village) en un troupeau unique gardienné par un des propriétaires (à tour de rôle) ou un salarié ;
- s'en remettre aux soins d'un autre agriculteur (possédant un troupeau plus important) ou à un éleveur local ;
- embaucher un berger salarié (pour les plus gros propriétaires) ;
- admettre assez exceptionnellement une divagation, à condition que les zones de cultures soient éloignées des villages.

La constitution du troupeau s'est faite, la plupart du temps, par l'achat de génisses auprès des éleveurs locaux et, fréquemment, avec de l'argent provenant de l'élevage des petits ruminants, qui représente le premier niveau d'utilisation des revenus tirés de l'agriculture (dont la vente du coton). Pour certaines ethnies (**Toupouri**, par exemple), le transfert du cheptel peut se faire par héritage, compte tenu de l'ancienneté des traditions d'élevage bovin et aussi, à l'occasion des mariages, par la dot.

Les agriculteurs-éleveurs réussissent généralement à assurer l'alimentation de leur bétail sans avoir recours à la transhumance de saison sèche. Les ressources tirées du pâturage naturel et du stockage des résidus de récolte sont suffisantes en raison de la faible taille des troupeaux ; elle permet également aux propriétaires d'assurer un abreuvement correct de leurs animaux.

L'exploitation du troupeau semble souvent liée à des obligations sociales (fêtes diverses, funérailles, dots) ainsi qu'aux dépenses monétaires régulières (scolarisation) ou imprévus (maladies).

Pour la majorité des propriétaires de cette catégorie, il est vraisemblable que les différentes contraintes (sociales, agricoles, sanitaires) les amènent à entamer fortement d'une manière régulière - voire utiliser entièrement dans les cas extrêmes - le petit capital amassé sous forme de quelques têtes. Une meilleure attention portée au développement des effectifs de petits ruminants, qu'ils possèdent généralement aussi, pourrait permettre de mieux répondre à ces besoins pécuniaires, laissant ainsi le troupeau bovin se constituer d'une manière plus durable et plus profitable.

Propriétaires de bétail

Cette catégorie d'éleveurs est surtout bien représentée dans le Logone et Chari, où plus de 15 p.100 du cheptel bovin lui appartiendrait. Généralement, les plus importants de ces propriétaires, habituellement originaires des régions d'élevage, sont des entrepreneurs et des commerçants, commerçants en bétail et bouchers étant évidemment les mieux placés, culturellement et techniquement, pour se constituer un troupeau comme activité secondaire. Les agents de la fonction publique, malgré des affectations parfois lointaines qui nuisent au suivi, sont aussi très attachés à ce moyen de bénéficier de revenus supplémentaires et de s'assurer un complément de retraite apprécié.

Pour cette catégorie, la taille moyenne du troupeau ne signifie rien, tant la dispersion est grande. Mais une chose est sûre : c'est bien ici que l'on rencontre les propriétaires de plusieurs centaines de têtes, voire d'un millier et plus. Mais ce cheptel est bien souvent réparti en de nombreux troupeaux qui ne pâturent pas dans la même zone, et, quelquefois, la même région.

Le troupeau tire souvent son origine des bêtes reçues en héritage, que le propriétaire complète, plus ou moins régulièrement, suivant ses revenus, par des bêtes achetées. Les disponibilités dont il dispose lui permettent, en choisissant, de procéder à ces achats, à un moment où les autres éleveurs ont besoin d'argent, et d'être ainsi en position de force pour le choix du bétail et le prix d'achat.

Certains entretiennent des troupeaux "laitiers" auprès des grandes villes ou achètent sur les marchés des bêtes en mauvais état pour les revendre à bon prix pendant la saison sèche après engraissement.

La **garde du bétail** est assurée selon des formules différentes, en fonction du nombre de têtes possédées, mais repose sur une surveillance "familiale" : soit les animaux, peu nombreux, sont confiés à un parent du village qui les intègre à son troupeau personnel ; soit le troupeau complet est gardé par un berger salarié installé dans un village où réside un parent ou un ami. (dans le cas de très grands effectifs, il peut y avoir plusieurs troupeaux dans différents villages). La plus grande partie de ce bétail sera donc conduite à la manière des éleveurs traditionnels avec des mouvements de transhumance. Compte tenu de leurs moyens financiers, ces éleveurs sont ceux qui achètent le plus souvent des compléments alimentaires (drèches, tourteau, sons) pour la partie de leur bétail qui n'effectue pas de transhumance, sans toutefois maîtriser pleinement l'élaboration des rations qui leur permettraient de rentabiliser au mieux ces achats.

Ils sont aussi les plus demandeurs en **interventions des services vétérinaires**, ainsi que les mieux placés pour se procurer les médicaments nécessaires grâce aux facilités multiples dont ils disposent.

La gestion du troupeau est plus ou moins dominée par le désir d'accroître sa taille, suivant que le propriétaire estime ou non qu'il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé. C'est incontestablement dans cette catégorie que "l'élevage de prestige" est le mieux représenté, le nombre de bovins signant la réussite sociale et économique de leur possesseur mais cette situation peut aussi susciter l'envie : d'où la pratique du morcellement du capital animal en plusieurs troupeaux.

Dans la région, certains propriétaires s'en tiennent néanmoins, même s'ils ont les moyens financiers d'accroître davantage leur troupeau, à un effectif maximum de 200 têtes ; au-delà, ils estiment que le contrôle de leur élevage rencontre trop de difficultés.

Les associations d'éleveurs

Face à cette hétérogénéité des situations sociales, y compris à l'intérieur d'un même village ou terroir, l'organisation des éleveurs en associations diverses apparaît bien souvent comme un moyen déterminant de l'évolution et du développement du monde pastoral. En effet, la prise en charge complète des éleveurs par les services techniques se révèle à la fois dispendieuse pour l'État et incapable, à elle seule, d'insuffler la modernisation décisive pour mettre en mouvement l'élevage traditionnel. Dans le cadre de projets, des interventions externes ont suscité la mise sur pied de telles structures ; mais les producteurs eux-mêmes, à partir d'initiatives internes, se regroupent parfois spontanément pour des objectifs bien précis et la plupart du temps, bien moins ambitieux que ceux des projets.

Les organisations de projets

Deux projets ont été consacrés à l'organisation de populations pastorales dans la région.

Le projet Assalé-Serbewel et la CODELEL

Ce projet, initié en 1972 par la Commission du Bassin du Lac Tchad dans le nord du Logone et Chari (pour la partie qui concernait le Cameroun), s'est arrêté pratiquement en 1979 par suite des événements politiques qui secouaient alors la partie tchadienne. Ses objectifs étaient vastes : le document de projet prévoyait qu'en trois ans les éleveurs devaient prendre eux-mêmes en main la totalité des actions entreprises par le projet, grâce à la création de groupements d'éleveurs à l'échelon des villages. Ces groupements devaient accepter volontairement une discipline commune devant concourir à :

- la sauvegarde du milieu par utilisation rationnelle de l'eau et des pâturages ;
- la sauvegarde du cheptel par les vaccinations préconisées et les traitements préventifs et curatifs (déparasitages) ;
- l'amélioration du milieu par l'aménagement de zones de cultures fourragères et la constitution de réserves ;
- l'amélioration du bétail par l'élimination des non-valeurs (la castration des mâles ne présentant pas de qualités suffisantes) et l'échange entre éleveurs de reproducteurs sélectionnés ;
- l'amélioration des conditions de culture par utilisation de bœufs pour la traction animale.

Ces groupements d'éleveurs avertis devaient être ensuite regroupés en comité intervillageois chargés :

- d'attribuer chaque année les terres destinées aux cultures et à l'élevage ;
- de réglementer l'utilisation des pâturages ;
- d'organiser la vente du bétail des villages par lots homogènes ;

- de collecter auprès des comités les fonds nécessaires pour l'achat des intrants, le fonds de roulement étant initialement constitué grâce à la vente de cartes de membres des comités ;
- de collecter des redevances auprès des bénéficiaires d'installations hydrauliques ;
- de gérer un "feed-lot" dans chaque zone, stations de finition d'animaux maigres en cultures fourragères irriguées.

En fait, les responsables du projet comprirent rapidement qu'ils ne pouvaient s'en tenir aux objectifs ainsi définis, car pour les éleveurs, les problèmes de pathologie étaient prédominants, et ceux de l'approvisionnement en médicaments vétérinaires, cruciaux.

D'où, très vite, la constitution de la Coopérative des éleveurs du Serbewel, la CODELEL, avec 6 000 adhérents et un fonds de roulement pour l'achat d'un stock de produits et de matériel vétérinaire.

De plus, les éleveurs élisent des délégués villageois qui assistent à des séminaires de formation et reçoivent en démonstration quelques produits (antiseptiques, insecticides), des pierres à lécher et des pulvérisateurs portatifs pour le détiage. D'autres actions du Projet (vente de tourteau de coton, castration des mâles excédentaires) passent bien dans ce contexte.

Toutefois, la coopérative n'organise pas de dépôts de médicaments ni de pharmacies villageoises ailleurs qu'à Makari, son siège. Aussi, avec les difficultés qui amènent l'arrêt du projet, cette activité pourtant prioritaire aux yeux des éleveurs, et qui avait servi de tremplin pour des initiatives plus globales de développement, baisse très nettement d'intensité.

Le projet Mindif-Moulvoudaye

Mis en place en 1979 avec le concours technique et financier de l'USAID, ce projet pilote d'aménagement agropastoral se situe aux portes de Maroua.

Le domaine d'intervention principal est l'aménagement des pâturages. Il touche 25 000 ha répartis en trois blocs, un proche de Mindif, un autre proche de Kolara, et le troisième près de Moulvoudaye. Il concerne 64 villages et 1 000 exploitants dont 25 p.100 sont de véritables éleveurs. Ceux-ci possèdent 15 000 têtes de gros bétail et 35 000 petits ruminants. A ces effectifs, il faut ajouter 20 000 têtes qui appartiennent à des nomades cherchant à profiter des aménagements réalisés.

Il s'agit d'organiser l'exploitation des pâturages par les villages. La gestion de ces pâturages nécessite la réalisation de pare-feu séparant les parcelles, l'utilisation de celles-ci par rotation, la mise en défens de certaines d'entre elles afin de reconstituer les herbages, la réalisation de pistes d'accès. Cette action est complétée par la réalisation de huit mares artificielles, le déparasitage systématique des animaux et des actions de reboisement près des villages.

Plus de 80 p.100 des exploitants participent aux actions entreprises. Les villageois assurent l'entretien des pare-feu, la plantation des arbres et prennent à leur charge la moitié des frais de déparasitage.

Après une période de sensibilisation des éleveurs et des villageois, ceux-ci se sont organisés pour constituer au niveau de chaque village un conseil dont l'assemblée générale, réunie deux fois par an, élit un comité technique comprenant un président et des responsables de l'abreuvement, de l'entretien des pare-feu, de la surveillance de l'agriculture et du suivi des troupeaux étrangers. Ce comité se réunit une fois par mois.

En outre, au niveau de chaque bloc, existe un conseil comprenant deux représentants par village (1 éleveur et 1 agriculteur), le Lawan, le sous-préfet et des représentants d'organismes intervenant dans la zone (SODECOTON). Le conseil de bloc se réunit deux fois par an en début et fin de saison des pluies.

Le principal résultat a été la reconstitution des pâturages et, sinon l'arrêt total, une réduction considérable de la transhumance. Toutefois, l'exploitation des troupeaux et la commercialisation des produits animaux n'ont que faiblement progressé. Ce sont surtout les petits ruminants qui sont commercialisés.

La tactique retenue (mise en place des innovations techniques et accord des éleveurs sur ces choix, ensuite) génère toutefois, à côté des succès indéniables, des insuffisances à prendre en compte pour l'avenir. Ici encore, l'objectif d'aménagement des pâturages n'était pas prioritaire pour les agriculteurs-éleveurs de la zone ; en revanche, celui de la constitution de **réserves d'eau** correspondait à un besoin véritablement ressenti, et plus tardivement comblé, pour lequel des villages ont spontanément cotisé pour l'achat de moto-pompe. La **diffusion** de **médicaments vétérinaires**, amorcée par le projet, n'a pas l'extension que souhaitent tous les éleveurs interrogés. Enfin, les conseils de blocs participent effectivement aux décisions de création de pare-feu ou de régénération des pâturages ; mais la réalisation des travaux met en œuvre des moyens techniques et financiers trop importants pour que les éleveurs puissent les prendre en charge.

Les organisations spontanées

À côté des regroupements inspirés par des projets, des initiatives spontanées se font jour qui vont dans le même sens : créer des solidarités nouvelles à l'intérieur d'une population d'éleveurs, pourtant réputés pour leur individualisme.

Les regroupements occasionnels sont fréquents :

- des éleveurs s'associent pour louer un véhicule en vue du transport du tourteau de coton ;
- des éleveurs s'associent pour faire face aux agressions possibles sur les troupeaux en transhumance (vols, fauves) ;
- des éleveurs s'associent pour améliorer un point d'eau.

De tels regroupements, faute d'un suivi suffisant des services techniques, accaparés par d'autres tâches, restent généralement temporaires.

D'autres regroupements sont basés sur une production donnée : **embouche de taurillons** à Guidiguis (Kaele), **chèvres "laitières"** à Kala-Kafra et Hela-Waya (Logone et Chari). Ils sont alors généralement permanents, même si on y enregistre les fluctuations inhérentes à toute entreprise humaine.

La politique actuelle d'organisation des éleveurs — 1989

À partir de l'observation et du bilan des diverses expériences relatées ci-dessus, le gouvernement camerounais met en œuvre une politique nouvelle d'organisation des éleveurs, dans le cadre du Projet de Développement du Secteur de l'Élevage. Il s'agit d'identifier, avec la participation active des intéressés, les actions d'amélioration de l'élevage qui apparaissent prioritaires aux éleveurs et pour lesquelles ils sont prêts à s'organiser localement.

De cette manière, l'accent est mis sur les **contraintes et les potentialités locales**, plutôt que nationales ou régionales, que les producteurs prennent en compte en débattant entre eux des modalités possibles d'intensification de l'élevage. La création des **associations** permet alors la mise en œuvre d'une politique d'appui contractuel sur les actions ou thèmes techniques retenus.

Généralement, les propositions de participation des éleveurs se limitent à une contribution aux frais engagés pour la **création** d'aménagements (**points d'eau, bains détiqueurs**). L'accent est à mettre, avec les bénéficiaires des actions ou des aménagements, sur le programme de mise en place, leur apport spécifique à cette mise en place, et les innovations techniques engendrées par celle-ci.

La réalisation d'un tel programme implique un vaste effort de **formation** en direction des producteurs : formation à la **gestion** des dirigeants des associations, élus par leurs pairs ; formation **technique** des membres des groupements.

Cette démarche diffère profondément de celle des services vétérinaires dans laquelle, classiquement, l'animal est visé ; ici, c'est le **producteur** qui est le point de mire, et l'intervention se fait par une équipe interdisciplinaire, impliquée aussi dans un processus de **recyclage permanent** des agents de terrain.